

## RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA CARTE I.G.N. 43/2

### EUPEN

#### Bassin de la VESDRE

(BV 565 : BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LA HELLE AU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN) (GILEPPE EXCLUE)

#### Unités 4D : Vallée du ruisseau de Baelen (BV 565)

##### PV 1

WP 206

##### **PV d'intérêt communal.**

Cette vue permet de découvrir la zone agricole située entre l'autoroute, Gemehret et la zone d'extraction de Rabotrath. Cette vaste zone que se partagent les communes de Lontzen et Eupen, est reprise en **zone de haies remarquables**. Elle mérite d'être protégée à l'échelon communal. Elle ne constitue pas un paysage exceptionnel, mais elle est très importante pour le hameau de Gemehret, encadré au plan de secteur de zones d'activités économiques mixtes ou industrielles. C'est aussi une zone de liaison paisible vers Rabotrath.



#### Unités 4G1-4G2-4G3 : Vallées du Haasbach et du Schimmericherbach (BV 565)

##### LVR 2

WP 252

##### **Inscrire une LVR avec zone non aedificandi (non constructible).**

Il est essentiel de conserver la zone d'ouverture paysagère qui subsiste le long de la N68 à hauteur du château de Libermé. Cette LVR préservera les vues sur le très beau château de Libermé et le paysage bocager qui entoure d'autres jolies fermes situées à l'arrière. Le château se trouve au sein d'un Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique et Esthétique au plan de secteur qui ne va pas jusqu'à la N68.



### **PIP de la vallée du Haasbach.**

**Modifier les contours du PIP** qui englobe actuellement une partie de la vallée du Haasbach.

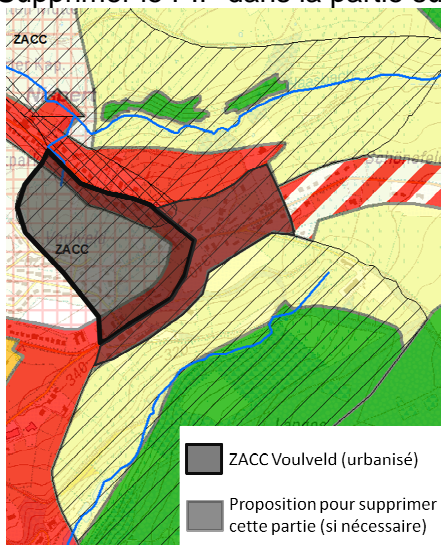
Il s'inscrit sur un paysage très harmonieux, varié, au relief de plus en plus mouvementé lorsqu'on descend la vallée. Son occupation du sol est diversifiée (prairies, bosquets, boisements, haies, arbres isolés ou en alignement...). Le PIP remonte sur le versant nord de la vallée en partie boisé, dominé par de grandes plages de prairies qui contrastent avec les boisements et bosquets. Cette partie de l'interfluve Haasbach - Schimmericherbach est une partie très importante dans ce paysage. Elle fait partie du PIP.



**Remarque :** La zone d'habitat qui borde le Knippweg est très profonde. Elle fait actuellement partie du PIP existant. Des constructions ont profité de cette profondeur de parcelle pour s'installer en fond de terrain, ce qui est regrettable.



Supprimer le PIP dans la partie sud, sur la ZACC qui est déjà presque entièrement urbanisée.



**PV 3**  
WP 211

**PV d'intérêt communal.**

Jolie vue sur l'amont de la vallée du Haasbach. Cette jolie vallée est partiellement inscrite en périmètre d'intérêt paysager (PIP) au plan de secteur et une partie est inscrite en zone de haies remarquables. La vue est perturbée par les grillages du Centre de Tir qui se trouvent à l'avant-plan, ce qui n'est pas le cas le long de la **LVR 4** d'où l'on apprécie les ondulations entre prairies et boisements.



**LVR 4**  
WP 212

**Inscrire une LVR avec zone non aedificandi (non constructible) à l'avant-plan.**

Très jolies vues sur la vallée du Haasbach inscrite partiellement en périmètre d'intérêt paysager (PIP). Le paysage rural est composé d'un mélange de prairies, boisements, arbres isolés ou en alignements, et de haies. Cet ensemble, très harmonieux avec son contraste prairies/boisements tout en ondulation, s'apprécie notamment en parcourant la Schönefelderweg (nom qui traduit bien la beauté de l'endroit). Cette LV risque de disparaître si l'urbanisation linéaire se prolonge jusqu'à l'extrémité de la zone d'habitat. Il faudrait tailler un peu le bas des arbres qui bordent la route et la végétation qui masque çà et là le paysage. Le PIP est agrandi jusqu'à la voirie.



**PV 5**  
WP215

**PV d'intérêt communal.** Jolie vue sur l'aval de la vallée du Haasbach qui présente un relief assez encaissé, avec, à l'arrière, l'habitat de Nispert.



### Vallée du Schimmericherbach.

#### **Cette vallée devrait être protégée à l'échelon communal.**

Actuellement une petite partie est inscrite en PIP au plan de secteur, peut-être afin de protéger les vues vers les clochers d'Eupen et Kettenis qu'on découvre depuis le chemin de crête (**PV 7**).

Cette vallée se découvre particulièrement bien en parcourant le Katarinenweg (**PV 8-9**) et l'Am Busch (**PV 10**). Le paysage très ouvert et légèrement vallonné est agrémenté par l'alignement d'arbres qui souligne le cours d'eau, le maillage des haies, les arbres..., mais ce qui la caractérise, c'est la présence de nombreuses fermes isolées au sein de ce vaste paysage campagnard que l'on peut également apprécier à partir du Raerenpfad.

Ce paysage fait partie de la vaste zone de haies remarquables qui entoure Kettenis.

**PV 6-7**  
WP 213  
WP-214

Ces deux PV illustrent le paysage découvert à partir du Kornei, chemin de crête qui parcourt l'interfluve Haasbach - Schimmericherbach.

On jouit de jolies vues au NO vers le village de Kettenis dominé par son église au sein d'un paysage très verdoyant avec de nombreux arbres (**PV 6-7b**).

Au sud, on découvre les deux clochers bulbeux vert-de-gris de l'église Saint-Nicolas de la Ville haute d'Eupen (**PV 7a**).



**PV 8-9**  
WP 216  
-WP 217

Ces deux **PV d'intérêt communal**, illustrent le paysage que constitue le fond de la vallée du Schimmericherbach. Découvert depuis la Katharinenweg, cette jolie vallée inondable agrémente le paysage. Elle n'est pas menacée. La seule menace est le développement de l'habitat le long de la Katharinenweg qui bouche progressivement les vues. Heureusement, la zone d'habitat est limitée.



8



9

**LV 10**  
WP 218

**LV d'intérêt communal.**

L'Am Busch offre, entre les fermes isolées, une succession de très jolies vues sur Kettenis et la vaste zone rurale en amont de la vallée du Schimmericherbach. On remarque un champ de maïs qui a remplacé une prairie. La multiplication des champs cultivés à la place des pâtures, risque de bouleverser le paysage.



**PV 11**  
WP 240

La vallée du Schimmerricherbach découvert à l'extrémité de la zone urbanisable.



**Bassin de la GUEULE****Unité 7Y : Vallée du Lontzenerbach** (BV 720 )*(BV 720: BASSIN VERSANT DE LA GUEULE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE LONTZENERBARCH)***PV 12**  
WP 219**PV d'intérêt communal.**

À proximité du chemin des Morts et de la chapelle, on jouit de jolies vues vers Walhorn dont on voit le clocher. La laiterie et la carrière sont les deux autres éléments qu'on repère dans le paysage.

**LV 13**  
WP 465**LV d'intérêt communal.**

Vues très ouvertes en limite communale vers Walhorn dont le bâtiment blanc de la laiterie attire le regard et vers Eynatten où l'on repère le nouveau château d'eau de la zone d'activité économique. Les boisements qui tapissent la retombée du plateau de Hautes-Fagnes referment le paysage à l'Est.

Remarque : cette vue fait partie de l'inventaire paysager de Pays de Herve –Futur



La laiterie de Walhorn



Le château d'eau de Eynatten



La vue à l'est vers les boisements





## KELMIS

### Unités 7K-7L-7T-7U-7W : Vallées de la Gueule en amont du confluent avec le Lontzenerbach (BV 720)

(BV 720 : BASSIN VERSANT DE LA GUEULE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE LONTZENERBACH)

**PIP des vallées de la Gueule et du Lontzenerbach.** ( se prolonge sur la carte 43/2 et Lontzen)

**Maintenir le PIP existant** au sud de Kelmis qui s'étend sur le fond et le versant sud de la vallée de la Gueule de Hergenrath à Kelmis englobant l'aval de son affluent le Lontzenerbach.

Il s'agit de la partie est du PIP décrit dans le commentaire de la carte 43/1. Il se prolonge au sud dans la commune de Lontzen. En son sein se trouve le château-ferme d'Eyneburg de type féodal qui domine le fond de la vallée de la Gueule. C'est surtout en arrivant au château par la Rizza Hof qu'on peut le découvrir partiellement. Il est, en effet, en grande partie masqué par le mur d'enceinte et les bâtiments importants de la ferme.

**Étendre le PIP existant** sur la réserve naturelle et l'étang du Casino. Ces deux éléments paysagers qui se jouxtent au nord du PIP ont une importance majeure notamment au niveau communal.

#### LV 14

WP 158

#### LV d'intérêt communal.

Jolie vue sur l'étang du Casino. C'est en fait une retenue d'eau sur le cours du Tüljebach réalisée par la société « Vieille Montagne » pour le lavage du minerai extrait. Il jouxte l'ancien terril composé des déchets calaminaires et devenu une réserve naturelle d'Ardenne et Gaume où pousse une végétation typique des terrains contaminés par des déchets de l'exploitation de la calamine.



#### PV 15

WP 164

#### PV d'intérêt communal.

Ce PV situé sur un sentier au nord de la ferme Hoftiffes offre une jolie vue sur Hergenrath situé sur le versant opposé de la Gueule. Le sentier, s'il est toujours public, devrait être balisé et équipé d'un échelier pour traverser la prairie. Il permet de découvrir cette portion du paysage qui fait partie du PIP existant à maintenir.



**LV 16**  
WP 161

**LV d'intérêt communal.**

Cette LV située en zone agricole offre des vues très ouvertes vers une partie d'Hergenrath et 2 piles du viaduc de Moresnet, l'église, le patronage et la croix de la Calamine. La vue se referme sur la crête en grande partie boisée qui limite la vallée de la Gueule. On voit ainsi successivement le bois de Hees, la croix de Hombourg, le bois Laschet, le bois de Beusdael et le bois de Preus ainsi que l'antenne relais de la poste allemande.



**PV 17**  
WP 162

La deuxième propriété de la rue Brand a été aménagée afin de préserver l'ouverture de vue vers le paysage. On y découvre notamment Kelmis et le viaduc de Moresnet.

Dans cette propriété se trouve un très beau charme qui mériterait d'être classé comme arbre remarquable. Il se trouve déjà sur la liste des arbres à classer !





**PV 18**  
WP 163

**PV d'intérêt communal** situé le long d'une promenade balisée qui emprunte un chemin bordé par un très bel alignement d'arbres et une haie à protéger.

De cet endroit, on jouit d'une vue dominante très longue avec au premier plan un beau bocage orné de grands arbres.

Cette zone bocagère, inscrite en ZACC, mérite d'être protégée. C'est donc la commune qui peut décider ou non de son urbanisation.

Le banc placé à cet endroit, témoigne de l'intérêt porté à cette belle ouverture de vue.





**Supprimer le PIP sur la zone d'extraction et le sommet boisé. Il ne se justifie pas.**

## LONTZEN

### Bassin de la VESDRE

#### Unités 4D : Vallée du ruisseau de Baelen (BV 565)

(BV 565 : BASSIN VERSANT DE LA VESDRE DU CONFLUENT AVEC LA HELLE AU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU DE BILSTAIN) (GILEPPE EXCLUE)

#### PV 1

WP 206

#### PV d'intérêt communal.

Cette vue permet de découvrir la zone agricole située entre l'autoroute, Gemehret et la zone d'extraction de Rabotrath. Cette vaste zone que se partagent les communes de Lontzen et Eupen, est reprise en **zone de haies remarquables**. Elle mérite d'être protégée à l'échelon communal. Elle ne constitue pas un paysage exceptionnel, mais elle est très importante pour le hameau de Gemehret, encadré au plan de secteur de zones d'activités économiques mixtes ou industrielles. C'est aussi une zone de liaison paisible vers Rabotrath.



#### Unité 7 M : Vallée de la Gueule à Fosseï (BV 720)

(BV 720 : BASSIN VERSANT DE LA GUEULE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE LONTZENERBACH)

#### PV 20

Le PV de Sainte Catherine de Sienne repris comme étant un PV de haute valeur paysagère dans l'inventaire paysager de l'asbl PH-F, ne nous a pas convaincu. La vue est limitée par la haie située à l'avant plan et le paysage découvert est plus intéressant à partir du versant opposé de la vallée (**PV 21-22**). L'intérêt de ce PV résiderait dans l'opportunité de découvrir à la fois l'ancien et le nouveau pont de la voie ferrée.



**PV 21**  
WP 183

Depuis le chemin de Fossei qui longe la voie ferrée, on découvre un paysage bocager bien préservé au sein de cette petite vallée affluente de la Gueule.



**PV 22**  
WP 184

Plus au nord, le chemin permet de découvrir le fond de la vallée en partie boisé et offre une vue vers Hergenthath situé sur le versant opposé de la Gueule.



### **Unités 7 U-7W : Vallée du Lontzenerbach** (BV 720)

(BV 720 : BASSIN VERSANT DE LA GUEULE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE LONTZENERBACH)

**PIP des vallées de la Gueule et du Lontzenerbach.** (se prolonge sur la carte 43/1 et Kelmis)

**Agrandir le PIP** existant au sud de Kelmis sur la commune de Lontzen. Cette extension englobe une partie de la vallée du Lontzenerbach particulièrement belle avec notamment le site du Katharinenstift et ses abords qu'on découvre en lisière du Gippenhaagerbusch.

**LVR 23**  
WP 475

### Inscrire une LVR.

Très belle découverte de cette partie de la vallée du Lontzenerbach entre le site classé d'Astenet et la lisière du Gippenhaagerbusch. Un élément focalise l'attention, il s'agit du Katharinenstift qui constitue toujours un point d'appel positif dans ce paysage, malgré les modifications et extensions au cours du temps.



## Unité 7V : Vallée du Fontenesbach (BV 720)

(BV 720 : BASSIN VERSANT DE LA GUEULE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE LONTZENERBACH)

### PIP de Rabotrath. (se prolonge sur la carte 43/1)

**Inscrire un nouveau PIP** sur l'environnement paysager du site calaminaire de Rabotrath.

Ce site acquis par la commune, est d'une haute valeur à la fois paysagère (matérialisée par la présence d'une table d'orientation (**PVR 24**), biologique, géologique, historique et touristique. Il est traversé par une promenade balisée qui passe notamment par la table d'orientation.

Ce site et la promenade qui le traverse, offrent des vues très ouvertes sur le paysage vallonné façonné et drainé par le Fontenesbach. Le PV, situé sur la crête de Marzelheide, porte sur la partie Est de ce paysage très harmonieux où même l'autoroute s'efface au sein d'un vallonnement secondaire au-delà duquel on découvre le versant qui remonte sur le plateau de Walhorn intégrant Walhorn Feld et Walhorn Kreuz.

**Remarque :** Le paysage est menacé par un projet éolien (3 éoliennes) à la limite d'Eupen et Lontzen sur la crête de partage entre les bassins de la Gueule et de la Vesdre. Ces éoliennes, si elles devaient être autorisées, auront certainement un impact paysager important, comme le relève le CWEDD dans son avis :

*« Le Conseil relève également la qualité de l'évaluation paysagère appuyée de nombreux photomontages. Toutefois, le conseil ne partage pas la considération selon laquelle l'implantation des trois éoliennes en un triangle chevauchant la ligne de crête des bassins de la Meuse et de la Vesdre contribuerait à renforcer positivement celle-ci ni à structurer ce paysage ouvert sur de très longues vues. Il constituera, au contraire, un point d'appel focalisant l'attention sur un élément artificiel. ».*

**PVR 24**  
WP 466

**Inscrire un PVR** près de la table d'orientation située dans le site calaminaire de Rabotrath, site classé. Ce PV offre une très jolie vue qui s'ouvre sur plus de 180° et porte jusqu'à la ligne de crête où se trouve Henri-Chapelle. On découvre un paysage de bocage et le hameau de Rabotrath.

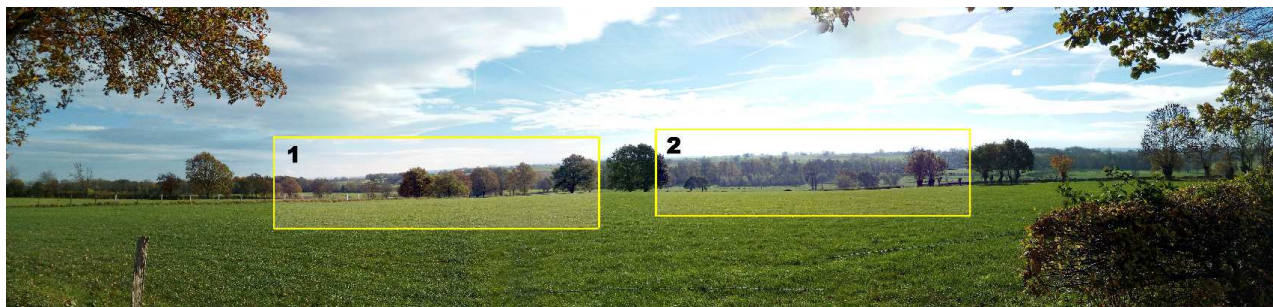
Ce PV correspond au PV 5.6 de l'inventaire de PH-F qui lui a attribué une haute valeur paysagère.



**PVR 25**  
WP 536

**Inscrire un PVR** sur la ligne de crête. Ce PV, situé sur une route de liaison, permet de découvrir en position dominante la partie Est du PIP de Rabotrath qui remonte sur le versant opposé jusqu'au plateau de Walhorn en englobant Walhorn Feld et Walhorn Kreuz. C'est aussi de ce PV qu'on constate la bonne intégration de l'autoroute au fond de la vallée. On n'en voit quasiment que les poteaux d'éclairage.

C'est sur la crête opposée que s'implanteraient les 3 éoliennes, si le projet reçoit les autorisations malgré l'opposition qu'il a soulevée.



### **Unité 7W : Vallée du Lontzenerbach** (BV 720)

(BV 720 : BASSIN VERSANT DE LA GUEULE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE LONTZENERBACH)

**PVR 26**  
WP 537**Inscrire un PVR.**

Situé au nord de Rabotrath, ce PV dominant offre une belle découverte du paysage rural situé à l'ouest de Rabotrath. Au sud-ouest, la vue se referme sur la ligne de crête de Henri-Chapelle qui se prolonge par celle qui domine Montzen, tapissée par le bois de Hees. Au nord, nord-ouest, c'est l'arc forestier de la Calamine qui referme le paysage, dominé par la Tour Roi Baudouin.





### **Unité 7Y : Vallée du Lontzenerbach** (BV 720)

(BV 720: BASSIN VERSANT DE LA GUEULE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE LONTZENERBARCH)

**LV 13**  
WP 465

#### **LV d'intérêt communal.**

Cette LV en limite communale offre des vues très ouvertes. Au nord, on repère aisément le Johberg et le bâtiment blanc de la laiterie de Walhorn qui attirent le regard. On repère également le nouveau château d'eau de la zone d'activité économique d'Eynatten. Les boisements qui tapissent la retombée du plateau de Hautes-Fagnes referment le paysage à l'Est et au Sud.

Remarque : cette vue correspond au point 5.5 de l'inventaire paysager de Pays de Herve-Futur dans lequel il a reçu une valeur paysagère moyenne.





La vue à l'est vers les boisements

**LV 28**  
WP 463

**LV d'intérêt communal.** Cette LV correspond au PV 5.4 de l'inventaire paysager de Pays de Herve-Futur dans lequel il a reçu une valeur paysagère moyenne. Les ouvertures de vue depuis les voiries du Johberg sont quasiment toutes fermées par l'extension de l'habitat. Il devient donc urgent de protéger une ouverture de vue intéressante sur le paysage, même si elle ne se trouve pas au point haut. De cet endroit, on peut voir le clocher de Walhorn, le château d'eau d'Eynatten et celui d'Henri-chapelle, ainsi que la ligne de crête tapissée par le bois de Hees à Montzen.



## RAEREN

### Bassin de la GUEULE

#### Unités 7M-7N : Vallée de la Gueule à Hauset (BV 720)

(BV 720 : BASSIN VERSANT DE LA GUEULE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE LONTZENERBARCH)

#### PIP de la Vallée de la Gueule à Hauset

**Agrandir le PIP existant** limité actuellement essentiellement au fond de la vallée de la Gueule et une petite partie du versant. Cette vallée, bien marquée dans le paysage de Hauset, constitue un ensemble très harmonieux à découvrir à partir des voiries du fond de la vallée ou depuis les versants. Il est donc important d'élargir le PIP sur les parties du versant qui font partie de cet ensemble harmonieux et de préserver certaines ouvertures de vue essentielles comme c'est le cas pour le **PVR 29** qui est la dernière ouverture de vue à partir de Rochusken.

Ce paysage fait toujours partie de l'Arc forestier de la Calamine.

Cette partie de la vallée de la Gueule a été plébiscitée comme paysage choisi par les acteurs locaux lors de la réalisation de l'Atlas des paysages de Wallonie de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.

Cette carte et des vérifications sur le terrain ont servi de base au bureau d'étude CSD pour délimiter les PIP concernés par le projet éolien situé à la limite d'Eupen et Lontzen.

Suite à notre visite de terrain, nous pensons que le PIP doit être agrandi mais notre délimitation est différente et tient notamment compte d'un point de vue de l'inventaire du Paysage lancé par l'asbl Pays de Herve-Futur en 2013.

<https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?authuser=0&hl=fr&mid=zlpNHObGoo38.keAS3zDC3UTg>

**Remarque :** une partie du PIP existant est inscrit sur la zone d'habitat à caractère rural d'Hauset. De nouvelles constructions ont été implantées dans cette partie. La dernière, en bordure de la Gueule, a remplacé un massif boisé. C'est une villa très contemporaine avec jardin en partie en terrasse, des plantations de peupliers et d'arbres qui semblent être de jeunes pins parasol. Est-ce vraiment l'emplacement idéal pour une telle construction qui dénote avec la typologie du bâti le plus proche ?



**PVR 29**  
WP 188

**Inscrire un PVR avec zone non ardicandii.**

Il est urgent de protéger la dernière ouverture de vue dominante sur le fond de la vallée de la Gueule au sein de la zone d'habitat qui borde l'Asteneter Straße.



**PV 30**  
WP 180

**PV d'intérêt communal.** Ce PV est un PV de l'inventaire de Pays de Herve-Futur dans lequel il est reconnu comme ayant une valeur paysagère moyenne. Il offre une vue sur la vallée de la Gueule et son vallon secondaire ainsi que sur le nouveau pont de la ligne du TGV qui l'enjambe.



**Les PV 31, 32, et 33** illustrent le paysage proposé comme extension du PIP sur le vallon secondaire qui passe sous le nouveau pont du TGV.

**PV 31** (WP 186)



**PV 32** (WP 187)**PV 33** (WP 182)

**PV 34** (WP 189) : Un gué sur la Gueule, la passerelle pour les piétons et la vue sur le fond de la vallée de la Gueule qui fait partie du PIP. De nombreux chemins et sentiers relient entre eux les différentes zones habitées.

**PV 35** (WP 190)**PV 36** (WP 191) Situé sur un GR

## **Unité 7P : Vallée du Rotsiefbach** (BV 720)

(BV 720 : BASSIN VERSANT DE LA GUEULE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE LONTZENERBARCHA

### **PIP de l'amont de la vallée du Rotsiefbach.**

**Agrandir le PIP sur la zone agricole et le maintenir sur la zone d'habitat et la lisière forestière.**

Il s'agit d'une belle zone herbagère qui s'étale au sud des boisements tapissant le haut du versant. Comme l'illustrent les vues que l'on découvre depuis les différentes voiries, l'amont de cette vallée présente un paysage rural varié encore très harmonieux, avec des zones de sources, des alignements d'arbres... Elle sert notamment de zone tampon entre les zones urbanisées et la zone forestière.

Cette zone fait partie de L'Arc Forestier de la Calamine délimité dans l'atlas des paysages de Wallonie de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. On notera que les vues sont presque toujours limitées par des boisements.

**PV 37** (WP 192) : Ouest du chemin



Est du chemin



Entre les points **37** et **38**, on découvre une nouvelle construction située en bordure du PIP dont l'intégration paysagère n'est certainement pas une réussite. Elle constitue un point d'appel regrettable dans le paysage.



**PV 38** (WP 194)**PV 39** (WP 195) : vers le nord**PV 40** (WP 195) : vers le sud, l'extension du PIP englobe la zone agricole**Unité 7Q : Vallée de la Gueule à Eynatten** (BV 720)

(BV 720 : BASSIN VERSANT DE LA GUEULE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE LONTZENERBARCH)

Eynatten se trouve dans l'aire paysagère du plateau de Welkenraedt délimité dans l'atlas des paysages de Wallonie de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.

Une très grande partie de cette unité se trouve en zone de haies remarquables, zone qui s'étend sur une bonne partie des zones d'habitat et sur les zones d'activité économique.

**LV 41**  
WP 177**LV d'intérêt communal.**

En quittant l'autoroute pour se rendre à Eynatten, on découvre à l'Est de la N68, une belle zone herbagère agrémentée par la présence d'un ruisseau bordé d'arbustes ondulant au sein des prairies légèrement vallonnées.

Les autres vues vers ce fond de vallée ont disparu avec le développement de l'habitat le long des voiries.

Il serait donc intéressant de préserver cette LV qui est un atout pour l'entrée dans Eynatten et de déplacer dans un lieu moins dommageable pour le paysage la petite zone d'habitat à caractère rural qui se trouve à l'avant-plan.



### **PIP d'Eynatten Sud.**

**Supprimer le PIP existant jusqu'à la ligne de crête.** Ce PIP ne se justifie pas à l'échelle du plan de secteur. Il semble avoir été inscrit pour protéger une zone rurale qui joue un rôle de zone tampon, entre la zone d'activité économique et les zones urbanisées. Se trouvant sur la partie dominante de la vallée, cette zone permet également d'éviter la construction d'éléments situés en position dominante, qui viendraient perturber le paysage.

**PV 42**  
WP 197

Au nord de la voirie, le paysage rural est agrémenté par un bâtiment rural, quelques anciennes haies et un bel arbre isolé qui devrait être classé. L'avant-plan du PV fait encore partie de la ZACC qui se prolonge sur le côté droit de la prairie. Les vues sont assez longues, et le paysage n'est pas encore perturbé. Si l'urbanisation de la ZACC se confirme, le PV et le paysage perdront de leur intérêt.

### **Au nord de la voirie**



Au sud de la voirie, les prairies sont inscrites en PIP au plan de secteur. Si on compare les deux vues, la partie inscrite en PIP est moins intéressante au point de vue paysager que la partie nord car déjà perturbée par la présence des bâtiments construits dans la zone d'activité économique. Le PIP existant semble avoir été inscrit pour jouer un rôle de zone tampon isolant la zone d'activité économique des zones urbanisées situées au nord et à l'est ; c'est pourquoi nous proposons de ne pas le conserver à l'échelle du plan de secteur.

### **Au sud de la voirie sur le PIP existant**





**PV 43**  
WP 198

On se trouve à l'opposé du **PV 42**. La prairie située entre les deux voiries est inscrite en PIP. Cette vue confirme que l'intérêt est sans doute de préserver cette zone rurale comme zone tampon et d'éviter l'extension de la zone d'activité économique à cet endroit.



**PV 44**  
WP 198

Ici, on découvre la partie sud inscrite en PIP et en partie en zone d'activité économique. Le paysage n'a rien d'exceptionnel et risque d'être perturbé si la zone d'activité économique s'étend jusqu'à la limite inscrite au plan de secteur. Cette vue confirme aussi que l'intérêt est sans doute de préserver cette zone rurale comme zone tampon et d'éviter l'extension de la zone d'activité économique à cet endroit d'autant qu'on s'approche de la ligne de crête qui domine Raeren.



### **Unité 7R :** (BV 720)

(BV 720 : BASSIN VERSANT DE LA GUEULE EN AMONT DU CONFLUENT AVEC LE LONTZENERBARCH)

**Supprimer le PIP existant sur la zone forestière** qui se prolonge sur la carte 35/6 . Ce PIP ne se justifie pas. Ce massif boisé est en partie inscrit en NATURA 2000.

### **Bassin versant de la Roer**

#### **Unités 8A-8B-8C-8D-8E : Vallée de l'INDE et ses affluents** (BV 572)

(BV 720 : BASSIN VERSANT DE L'INDE)

Au sud de la ligne de crête qui sépare les bassins versants de la Gueule (Unités 7) et de la Roer (Unités 8) qui passe notamment par les KinkenBahn, Römerweg et Berlotte, s'étend le paysage choisi par les acteurs communaux dans l'atlas des paysages de Wallonie de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. On se trouve dans la partie sud de l'aire paysagère du plateau de Welkenraedt, où les ondulations du plateau sont plus prononcées avec des vallées plus marquées au pied du contrefort ardennais.

Le paysage est toujours essentiellement herbager avec un maillage de haies encore très présent. Plusieurs ruisseaux ont façonné des ondulations secondaires qui animent le paysage et isolent en partie les différents villages et hameaux de cette portion de la commune. De nombreux sentiers offrent des raccourcis entre les différents noyaux habités parfois isolés.

**PIP de RAEREN.** (se prolonge sur la carte 43/3)

**Étendre le PIP existant au sud de l'Altenbau et du Kinkebach** pour qu'il englobe l'ensemble du paysage très harmonieux qui s'étend au sud de la ligne de crête limitant les bassins hydrographiques de la Gueule et de la Roer.

Le paysage est essentiellement herbager. Il se caractérise par une présence de haies bien entretenues notamment en bordure de la plupart des voiries, ce qui a pour effet de masquer les vues lorsqu'on se trouve en terrain plat. Dès que la pente augmente et/ou à la faveur d'une trouée dans les haies, l'observateur peut découvrir ce très bel ensemble paysager non perturbé.

Ce paysage correspond en partie au paysage choisi par les acteurs communaux dans l'atlas des paysages de Wallonie de l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Nous l'avons étendu sur la vallée de l'Iterbach jusqu'à la frontière. Cette partie étant un élément essentiel du paysage qu'on découvre depuis les différentes voiries.

**LV 45**  
WP 199

**LV d'intérêt communal.** Il faut préserver l'ouverture de vue vers l'église de Raeren avec en arrière-plan la retombée boisée du plateau des Hautes-Fagnes. La zone herbagère et les bosquets font partie du PIP existant que nous proposons d'étendre.



**LV 46**  
WP 200-201

**LV d'intérêt communal :** jolie vue sur la vallée du Belvenerbach depuis l'Altenbau qui suit la ligne de crête. Comme on peut le découvrir, le paysage harmonieux est bien plus vaste que la limite du PIP existant, c'est pourquoi il a été étendu sur une partie de cette vallée.





**PVR 47**  
WP 222

**Inscrire un PVR.** Très jolie vue vers Raeren et le paysage rural herbager qui fait partie de l'extension du PIP proposée.



**PV 48**  
WP 225

**PV d'intérêt communal.** Ce PV dont l'illustration est reprise dans l'Atlas des paysages de Wallonie montre le paysage de la vallée de l'Iterbach en aval de Berg. Il fait partie de l'extension du PIP proposée. Un banc a été placé un peu plus bas. C'est ce point que nous retiendrons comme PVR. Il se trouve sur la carte 43/3



**PV 49**  
WP 202**PV d'intérêt communal.**

Un banc est placé à cet endroit. La vue est très ouverte et permet de découvrir par temps clair, le château d'eau d'Henri-Chapelle. En face, la ligne de crête qui sépare les bassins hydrographiques de la Gueule et de la Roer avec le nouveau château d'eau de la zone d'activité économique d'Eynatten.

On domine la vallée de l'Iterbach et le PIP existant sur le site classé du château Knoppenburg. De ce site classé, on ne voit que des arbres et en cherchant bien le long de la voirie, on découvre une tour fortifiée.

**PV 50**  
WP 241

Depuis la route principale, on ne découvre que très partiellement le château de Knoppenburg. Il faut emprunter la drève et les sentiers pour mieux l'observer. Il a été fortement restauré et modifié, ce qui a entraîné une modification d'une partie du classement. Ce bâtiment isolé constitue avec son parc et la drève un ensemble paysager déjà protégé par le fait qu'il est classé.

Nous proposons de supprimer le PIP à cet endroit d'autant que les vues depuis l'extérieur du site sont très limitées sur le château.



**PIP de Berg.** (se prolonge sur la carte 43/3)**Maintenir le PIP existant.**

Ce PIP englobe la vallée du ruisseau de Periol en amont du centre patrimonial de Berg. Cette petite vallée avec sa partie très encaissée, ses prairies, ses haies, ses ruisseaux...constitue un paysage très attrayant, tout proche du centre ancien de Berg, zone touristique et patrimoniale avec son musée et ses nombreux monuments et sites classés. Le paysage est parcouru en tous sens par des sentiers qui servent de liens pédestres entre les différentes zones urbanisées. Ces sentiers permettent de découvrir cette petite zone rurale qui subsiste entre les extensions urbaines de Raeren et Berg. Les échaliers ou tourniquets donnant accès aux prairies, les ponts enjambant les cours d'eau, agrémentent la découverte de ce paysage parcouru par des promenades balisées. Seuls le nouveau silo et les nouveaux bâtiments agricoles situés en bordure de la zone d'habitat perturbent le paysage qu'on découvre depuis certains sentiers, mais il faut bien maintenir l'exploitation agricole. Ils se trouvent au sein des zones de protection des monuments et sites classés et en partie dans le PIP existant.

**PV 51**      Le sentier traverse les prairies inscrites en ZACC (zone d'aménagement  
WP 453      communal concerté) il rejoint le petit pont qui enjambe l'Iterbach. On se trouve  
dans la zone de protection des monuments et sites classés.



**PV 52**      Passé l'Iterbach, on découvre le village de Raeren et la prolongation du sentier  
WP 454      macadamisé qui rejoint le centre. D'autres sentiers non bétonnés traversent les  
prairies toujours inscrites en ZACC et en partie dans la zone de protection du site  
classé.



**PV 53**      **PV d'intérêt communal.** Situé sur la crête  
WP 455      intermédiaire entre les vallées de l'Iterbach et du  
Periolbach, à l'endroit où se dresse une croix  
commémorative et un banc, ce PV offre une vue  
d'ensemble dominante sur Berg et la vallée du  
Periolbach, couloir de verdure classé comme site. Le  
musée est masqué en grande partie par la végétation  
de même qu'une grande partie de Berg. Le PV se  
trouve dans la zone de protection du site classé.  
Sur la gauche, on remarque l'impact du nouveau silo  
blanc installé le long de l'Iterbach.





**PV 54**  
WP 457

Au fond de la vallée du Periolbach, on découvre l'habitation isolée de Blar.



**La maison de Blar au fond de la vallée.**



**PV 55 (WP 458) : Blar depuis l'autre versant.**



**PV 56**  
WP 460

Du sentier qui longe le Periolbach, on découvre les nouveaux hangars agricoles construits dans la zone agricole d'intérêt paysager existante reprise dans le périmètre de la zone de protection du patrimoine classé.



